Trente-troisième Année. — N° 357 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

MARCHÉS A TERME

Cours du 21 Décembre 1888

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — 1 et 2 : Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay ; 3 et 4 : Peignés laines de Peaux de la Plata et de l'Uruguay DITES LAINES D'ARLES. 1 et 3 : Qualité peigné de fabrique ; 2 et 4 : Qualité peigné courant.
ANVERS (par voie télégraphique) — PEIGNÉS BUENOS-AYRES : FRANÇAIS, ALLEMANDS ; Peignés allemands Australie.

MOIS de LIVRAISON	1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	1 Cours du jour de 11 h. 1/2	1 Cours du jour de 4 h. 1/2	2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	2 Cours du jour de 11 h. 1/2	2 Cours du jour de 4 h. 1/2	3 Cours de la veille de 11 h. 1/2	3 Cours de la veille de 4 h. 1/2	3 Cours du jour de 11 h. 1/2	3 Cours du jour de 4 h. 1/2	4 Cours de la veille de 11 h. 1/2	4 Cours de la veille de 4 h. 1/2	4 Cours du jour de 11 h. 1/2	4 Cours du jour de 4 h. 1/2	Français de la veille	Français du jour	Allemands de la veille	Allemands du jour	Australie de la veille	Australie du jour
Janvier	537 1/2	537 1/2	537 1/2	535 »	520 »	517 1/2	517 1/2	517 1/2	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	530 »	530 »	... »	... »
Février	532 1/2	532 1/2	532 1/2	530 »	520 »	517 1/2	517 1/2	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	520 »	532 1/2	535 »	... »	... »
Mars	530 »	527 1/2	527 1/2	527 1/2	517 1/2	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	530 »	530 »	... »	... »
Avril	530 »	527 1/2	527 1/2	527 1/2	515 »	515 »	515 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	530 »	530 »	... »	... »
Mai	530 »	527 1/2	527 1/2	525 »	515 »	515 »	515 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	530 »	530 »	... »	... »
Juin	530 »	527 1/2	527 1/2	525 »	515 »	515 »	515 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	530 »	530 »	... »	... »
Juillet	530 »	527 1/2	527 1/2	525 »	515 »	515 »	515 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	530 »	530 »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	530 »	527 1/2	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	530 »	527 1/2	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	530 »	527 1/2	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	545 »	545 »	545 »	550 »	525 »	525 »	525 »	525 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	517 1/2	517 1/2	532 1/2	530 »	... »	... »

LAINES BRUTES

ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres. TYPE 1 : Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre. TYPE 2 : Correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers.
LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a BONNE COURANTE 36 0/0.
ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a COURANTE 34 0/0.

MOIS de LIVRAISON	Type 1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 4 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 4 h. 1/2	Le Havre cours de la veille matin	Le Havre cours de la veille soir	Le Havre Cours du jour matin	Le Havre Cours du jour soir	Anvers Cours de la veille	Anvers Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	150 1/2	150 1/2	150 1/2	150 1/2	156 »	155 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	151 »	150 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 1/2	155 1/2	155 1/2	156 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	152 »	152 »	152 »	152 »	159 »	156 »

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1888

LA SÉANCE DU SÉNAT

On se rappelle la fantaisie publiée par M. Jules Verne, sous ce titre : *Le Docteur Ox*. Les habitants d'une petite ville septentrionale, habituellement nonchalants, engourdis, apathiques et placides se trouvent, un beau matin, énergiques, éveillés, actifs, irritables : le docteur Ox leur a fait respirer, sans qu'ils s'en doutent, une dose exagérée d'oxygène.

Nous soupçonnons fort ce facétieux docteur d'avoir installé sous chaque fauteuil du Sénat un tuyau livrant passage à ce gaz excitant.

La séance d'hier a été, en effet, des plus mouvementées.

Les sénateurs se sont jetés à la tête de violentes injures. M. Naquet n'a pas pu placer son discours. Il s'en est vengé par des interruptions véhémentes. Les ripostes n'en ont rien cédé à l'attaque ; et, pour tout dire en un mot, on se serait cru à la Chambre.

C'est comme boulangiste que l'apôtre du divorce a été ainsi malmené : il avait repris pour son compte la proposition abandonnée par M. Léon Say de faire afficher le magnifique réquisitoire de M. Challemel-Lacour : Le Sénat a refusé, à l'unanimité moins deux voix.

M. Floquet doit être content. Il lui a suffi, en effet, de déclarer que tout le discours du sénateur des Bouches-du-Rhône se résumait dans le conseil d'une orientation à droite de la politique du gouvernement, pour donner aussitôt à réfléchir aux groupes républicains de la haute Chambre. « Orientation à droite » n'a jamais, en effet, manqué son effet sur les gauches au Luxembourg, comme au Palais-Bourbon.

Puis, M. Floquet s'est recommandé de l'initiative prise par lui au sujet du rétablissement du scrutin d'arrondissement ; aussi, quand son compère Tolain est venu lui offrir le concours de ses amis, afin de voter les mesures nécessaires pour avoir raison du péril boulangiste, et lui fournir ainsi l'occasion de déclarer qu'il comptait bien n'en avoir pas besoin, la législation actuelle suffisant, le président du conseil était le maître de la majorité sénatoriale et n'avait plus rien à désirer.

Ces appréciations sont peut-être un peu brutales, mais ce qui s'est passé hier au début de la séance de notre première Chambre en établit trop manifestement les conclusions pour qu'il n'y ait pas lieu de ne pas se préoccuper de la question de forme.

Du reste, les appréciations des journaux républicains sur le discours Challemel s'accordent pour en louer la forme éloquente, mais elles sont d'autre part unanimes pour en condamner l'argumentation, par ce seul et souverain motif « qu'il oriente à droite la politique républicaine. ».

Ne demandez pas aux membres de la gauche pourquoi cette orientation ne s'impose pas au gouvernement si elle est soutenue par la majorité du pays ; ils vous répondront que, du moment où il s'agit d'une « orientation à droite, » la question est jugée.

« Tarte à la crême, morbleu ? tarte à la crême, » s'écrie également le marquis dans la critique de l'*Ecole des femmes*.

L'AFFAIRE BEX

Un fonctionnaire compromis

Il paraîtrait qu'en procédant à l'inventaire des livres de M. Bex, l'agent de change en fuite, MM. Couturier, juge d'instruction, et Lallemand, commissaire aux délégations judiciaires, ont relevé des faits très graves à la charge de M. Riffard, sous-préfet de Roanne, beau-frère de M. Bex.

De l'interrogatoire que lui a fait subir, hier, M. Couturier, il ressort que M. Riffard aurait commis des faux.

M. Floquet, président du Conseil, a été immédiatement avisé et le dossier de l'affaire lui a été transmis.

Une décision sera prise aujourd'hui par M. Floquet.

Parmi les personnes les plus compromises dans cette triste affaire se trouve aussi un député, qui fut mêlé d'une façon toute particulière aux scandales de ces derniers temps et dont la rentrée au Palais-Bourbon a fait il y a quelques jours sensation.

Les pièces compromettantes, saisies au domicile de Bex, dont ce député était un ami particulier, ont été remises au cabinet du président du Conseil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 20 décembre 1888

Présidence de M. MÉLINE.

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre valide l'élection de MM. de la Noue et *Lecerf dans le département des Côtes-du-Nord.*

Le chemin de fer de Roubaix à la frontière belge

La Chambre adopte, en deuxième délibération, le projet de loi portant approbation de la convention signée à Paris, le 22 août 1888, entre la France et la Belgique pour le raccordement des chemins de fer de Roubaix à la frontière belge, vers Audenarde, et d'Aveighem à Estampuis et à la frontière française, vers Roubaix.

L'agitation à Haïti

M. le Président. — La parole est à M. Félix Faure pour une question à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Félix Faure. — Je désirerais adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères au sujet des affaires de Haïti.

A la suite du départ du général Salomon, une lutte s'est engagée entre les partisans du général Télémaque et du général Légitime.

Celui-ci, qui a été proclamé président, a déclaré le blocus de la partie nord de l'île.

Il semble que le représentant du gouvernement français n'ait pas observé, dans cette circonstance, la neutralité à laquelle il était tenu.

Le blocus ne doit, en effet, être reconnu que lorsqu'il est effectif.

Or, une compagnie hambourgeoise a fait entrer ses vaisseaux dans les ports bloqués ; il n'est pas admissible que le blocus n'existe que pour nos navires.

D'autre part, une lettre adressée à M. de Sesmaisons, notre ministre à Haïti par notre agent consulaire au cap Haïtien, a été communiquée aux autorités de Port-au-Prince à la suite d'une saisie.

Enfin, les Français, du nord de l'île, ont entendu dire que le gouvernement aurait l'intention de céder un navire de guerre au gouvernement haïtien, navire qui serait destiné à bombarder les côtes du nord de l'île.

Tels sont les divers points sur lesquels je sollicite les explications de M. le ministre.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères. — Notre représentant à Haïti s'est tenu à l'écart et n'a pas pris parti dans ces dissensions locales ; il y a eu, il est vrai, une demande faite d'un bâtiment de guerre français par le général Légitime, mais il n'a pas été donné suite à cette demande.

Quant à la communication de la dépêche, dont M. Félix Faure a parlé, notre gouvernement n'en a aucune connaissance.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

Les jeunes gens nés en France de parents étrangers

M. Guyot-Dessaignes. — Au nom de la commission, *je viens m'expliquer sur l'amendement présenté* par M. des Rotours, sur l'article 11, relatif à l'inscription au tableau de recensement des individus nés en France de parents étrangers.

La *Commission a été d'avis d'en revenir à la rédaction* de l'article 11 du Sénat, lequel est conforme à l'amendement.

Elle accepte cette rédaction sous cette réserve que les *dispositions dont il s'agit n'engageront pas* la Chambre pour le vote de la loi sur la nationalisation. L'article 11, modifié en ce sens, est adopté.

Les articles 12 à 16 sont adoptés.

L'incorporation des séminaristes

DISCOURS DE Mgr FREPPEL

Article 17 (dispensés du service)

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Je demande une interversion dans l'ordre de discussion des paragraphes de l'article 17.

Mgr Freppel. — Je demande à fournir quelques explications sur la question de l'incorporation des séminaristes.

Les évêques de France ont déclaré que cette mesure, étant incompatible avec l'éducation ecclésiastique, tarirait dans sa source le recrutement du clergé paroissial et aussi des missionnaires qui portent la langue et l'esprit de la France dans le Levant et l'Extrême Orient. (Applaudissements à droite.)

On ne peut croire que la caserne soit un milieu convenable pour les idées ecclésiastiques ; c'est une question qui ne se discute pas entre honnêtes gens. (Très bien à droite, bruit à gauche.)

Avec le casernement des séminaristes, l'article 1er du Concordat est violé (Bruit à gauche), car c'est en application du Concordat que l'empereur a exempté, es élèves ecclésiastiques du service militaire.

Si l'on pense que le pays peut se passer de religion si l'on veut donner libre carrière à ce radicalisme, si éloquemment flétri hier dans une autre enceinte, on peut voter le service de 3 ans pour les séminaristes. (*Très bien à droite, interruptions à gauche.*)

Plus un pays aspire à l'égalité, plus il a besoin de religion devant le flot montant de la corruption.

La religion chrétienne est plus que jamais une nécessité sociale. En *temps de guerre*, il faut appliquer les prêtres et les séminaristes au service de brancardiers et d'aumoniers ; en temps de paix, il faut les laisser se préparer à leur ministère de charité. (Applaudissements à droite.)

Voix à gauche : Et Citeaux ?

Mgr Freppel. — Le tort de ces frères a été de se laisser gagner par l'atmosphère de corruption dont la troisième République a entouré la France. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. le Président. — Je ne puis laisser passer sans protestation des paroles qui s'écartent à ce point de la modération de langage habituelle de l'orateur.

Mgr Freppel. — Je n'ai entendu parler que des doctrines d'athéisme qui se sont développées sous la République. (Nouveaux applaudissements à droite, bruit à gauche.)

M. Labordère, rapporteur. — D'après l'orateur qui descend de cette tribune, les élèves ecclésiastiques devraient être dispensés de tout service militaire et ces dispenses seraient accordées par les archevêques et évêques.

Le Concordat qu'on invoque n'a jamais stipulé de privilège en faveur du ministère des cultes ; l'Eglise ne se lasse pas d'en réclamer ; il ne faut pas se lasser de lui résister. (Protestations à droite.)

L'amendement de Mgr Freppel est repoussé par 323 voix contre 173.

Les dispensés

M. Rodat demande que l'article 17 soit remplacé par les articles 21 et 22 du texte voté par le Sénat.

M. Ribot. — Je demande que la Chambre adopte la disposition du Sénat, c'est-à-dire l'exemption, après une année entière de service, des fils aînés de veuves, des frères aînés d'orphelins, etc.

M. Thellier de Poncheville dit que les hommes, reconnus soutiens de famille, ne doivent pas être envoyés immédiatement à la caserne.

M. de Freycinet croit que la durée du service pour les dispensés sera probablement de dix mois.

Le vote sur le premier paragraphe est réservé.

Le deuxième paragraphe est adopté sans modification, ainsi que les 3e et 4e.

M. Thellier de Poncheville propose que la dispense doit être maintenue alors même que la cause de la dispense vient de disparaître lorsque les dispensés ont contracté mariage. — Repoussé.

L'article 17 demeure réservé. Suite de la discussion demain. La séance est levée.

SÉNAT

Suite de la séance du jeudi 20 décembre 1888

Présidence de M. LE ROYER, président

Le budget

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget.

M. Blavier, rapporteur général, dit avoir peu de choses à dire du budget de 1889, qui est le prolongement de celui de 1888.

Il estime que les évaluations des recettes qui y figurent sont sincères et sait gré au gouvernement de ne pas avoir introduit dans le budget les grandes réformes fiscales dont il a pris l'initiative et qui ont besoin d'être étudiées par des Commissions spéciales.

La séance est suspendue pendant 15 minutes. A la reprise, **M. Blavier** dit que la situation financière est mauvaise.

Le budget présenté est un budget fictif ; il se chiffre par un déficit de 800 millions, déficit qui vient augmenter d'autant notre dette. (Vifs applaudissements à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 45.

LES INCIDENTS DU SÉNAT

Paris, 20 décembre.

Comme il n'était que trop facile de le prévoir, la fermeté du Sénat n'aura pas été, cette fois encore, de bien longue durée.

Le courage des pères conscrits, qui mollissait déjà, à la fin de la séance d'hier, est tombé totalement pendant la nuit et il n'en restait plus rien ce matin.

Lorsque les bureaux des groupes républicains se sont réunis pour discuter s'il y avait lieu de voter l'affichage du discours de M. Challemel-Lacour, la discussion n'a été ni vive ni longue.

Les mêmes bureaux, qui, hier encore, avaient signé la proposition d'affichage, ont été unanimement d'avis, aujourd'hui, qu'on devait la retirer.

Après cela, il faut tirer l'échelle, et quand on viendra pour parler encore de la résistance de la Chambre haute, nous nous permettrons de sourire irrévérencieusement.

Lorsque la décision de la majorité a été connue, il s'est produit dans la galerie des Bustes une certaine agitation, prélude de la scène indescriptible qui va ouvrir la séance.

Quelques sénateurs essayent d'expliquer la volte-face du Sénat par les raisons que nous avons indiquées.

Le discours de M. Challemel était trop violent, dit l'un ; il n'était pas bon, insinue un second, de se livrer à une manifestation de cette nature, avant le vote du scrutin d'arrondissement, et toutes les mauvaises raisons que l'on peut donner pour expliquer une semblable reculade.

Dans un groupe de journalistes, M. Naquet pérore, très animé ; il va, dit-il, reprendre la proposition de M. Léon Say, et protester contre les attaques dont le général Boulanger a été l'objet hier.

En effet, le sénateur du Vaucluse monte à la tribune ; aussitôt, quelques rumeurs s'élèvent qui vont grandissant pour s'élever aux hauteurs du boucan parlementaire le plus classique et tel qu'on n'en voit à la Chambre que lorsque MM. Susini et Basly se livrent à des scènes de pugilat.

Les plus vieilles barbes du Sénat, en proie à une indicible agitation, font rage avec leur coupe-papier et leur pupitre.

M. Naquet, blanc comme un linge, essaye, mais vainement, de dominer le tumulte et est forcé de descendre de la tribune.

Le calme se rétablit difficilement pendant que l'honorable M. de Lareinty proteste contre l'interprétation du règlement donnée par le président, et la majorité du Sénat rejette, avec un ensemble touchant, la proposition d'affichage du discours de M. Challemel, votée seulement par MM. Naquet et de Lareinty.

La droite s'est abstenue.

L'incident paraissait clos, quand l'ami du général Boulanger a la malencontreuse idée de donner aux sténographes le texte des paroles qu'il a prononcées [tout à l'heure au milieu du bruit.]

Le président, M. Le Royer, avec une partialité vraiment inexplicable et comme si ces paroles devaient souiller l'*Officiel*, refuse d'accueillir cette communication.

Alors, M. Naquet, en proie à un véritable accès de rage, gesticule, debout dans l'hémycicle, montre le poing au président et émet quelques sons inarticulés ; le tumulte recommence avec une vigueur nouvelle.

On retient avec peine M. Lelièvre, qui veut se précipiter sur M. Naquet, et c'est une explosion de gros mots, d'injures, de menaces à faire rougir les bustes des graves parlementaires qui ornent la salle.

Tous les sénateurs sont debout, montrant la porte à M. Naquet, qui se décide enfin à sortir, chassé, l'expression est exacte, par ses collègues.

En débouchant dans la galerie des Bustes, il rencontre MM. de Pressensé et Gorron de Balzar, qui l'invectivent ; il répond : « Je me fiche (expression atténuée) de cette assemblée. Nous nous retrouverons devant le suffrage universel, ce qu'il va vous balayer ! Je m'en vais rendre compte au général de cette scène honteuse. »

En effet, M. Naquet est sorti précipitamment du Luxembourg, toujours gesticulant.

Un mot de M. de la Rozière, sénateur de la Lozère, atteint de la même infirmité que son collègue de Vaucluse :

« Ce malheureux Naquet, dit-il, est en train de déshonorer la bosse. » Naturellement cette exécution sommaire du boulangisme par le Sénat a fait perdre beaucoup de son intérêt à la suite de la discussion du budget.

On est généralement d'avis que le Sénat a commis une lourde faute en se départissant de ses habitudes de tolérance et de bonne éducation, et puis le spectacle d'un homme luttant seul contre 300, s'il n'est pas de nature à rendre M. Naquet complètement sympathique, donne une triste opinion du courage de ses adversaires.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire du Panama

Paris, 20 décembre. — Aujourd'hui la foule était moins grande rue Caumartin et les adhésions moins nombreuses. Des affiches portant des attaques déguisées contre des députés ont été placardées.

Dans la rue, un camelot distribuant des prospectus portant une combinaison du Panama, a été bousculé violemment, et les prospectus ont été arrachés.

Paris, 20 décembre, 11 h. 45. — C'est à titre d'information que nous avons transmis, ces jours-ci, différentes combinaisons mises en avant au sujet du Panama ; rien n'est décidé et ne pouvait l'être jusqu'à présent.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 21 décembre

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 60	3 0/0	... ..	... ..	82 70
86 60	3 0/0 amortissable	... ..	... ..	86 90
103 92	4 1/2 1883	... ..	... ..	104 ..
65 .|.	3 0/0 Portugais	... ..	... ..	65 .|.
96 52	Italien 5 0/0	... ..	... ..	96 50
73 .|.	Extérieure 4 0/0	... .|.	... .|.	73 1/32
86 9/16	Hongrois 4 0/0	... .|.	... ..	86 7/8
413 75	Egypte 6 0/0	... ..	... ..	415 62
14 95	Turc 4 0/0	... ..	... ..	15 ..
507 50	Obligations du Trésor	... ..	... ..	508 ..
103 25	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	104 ..
86 12/32	Russe 1880	... .|.	... ..	86 7/8
519 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	518 ..
	Sociétés de Crédit			
... ..	Banque de France	... ..	... ..	... ..
522 50	Banque d'Escompte	... ..	... ..	523 75
872 50	B. Paris et d. Pays-Bas	... ..	... ..	881 25
403 75	Banque Parisienne	... ..	... ..	415 ..
1365 ..	Crédit Foncier	... ..	... ..	1357 ..
151 87	Banque Tharsis	... ..	... ..	153 12
610 ..	Crédit Lyonnais	... ..	... ..	617 50
465 ..	Société générale	... ..	... ..	463 75
467 50	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	... ..	... ..	466 ..
526 25	Banque Ottomane	... ..	... ..	527 50
	Chem. de f. Franc.			
1630 ..	Nord act.	... ..	... ..	1627 ..
1275 ..	Paris-Lyon-Médit. »	... ..	... ..	1275 ..
785 ..	Est »	... ..	... ..	785 ..
910 ..	Ouest »	... ..	... ..	906 ..
1328 ..	Orléans »	... ..	... ..	1325 ..
1180 ..	Midi »	... ..	... ..	1180 ..
	Sociétés diverses			
2192 ..	Suez	... ..	... ..	2195 ..
... ..	Gaz Parisien	... ..	... ..	1427 ..
781 25	Voitures	... ..	... ..	782 50
1240 ..	Omnibus	... ..	... ..	1230 ..
633 75	Rio-Tinto	... ..	... ..	644 75
113 75	Panama	... ..	... ..	105 ..
	Obligat. Foncières			
512 50	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	512 50
104 75	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	105 25
600 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	600 ..
512 50	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	512 ..
495 ..	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	495 ..
385 ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	395 ..
413 50	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	471 25
476 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	474 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
416 ..	Nord	... ..	... ..	416 ..
397 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	395 25
387 25	Est 3 0/0	... ..	... ..	387 ..
408 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	404 ..
405 25	Orléans	... ..	... ..	405 50
404 50	Midi 2 0/0	... ..	... ..	405 50
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
369 ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	386 50
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	... ..	... ..	... ..
... ..	Alpines-Autrichiennes	... ..	... ..	... .|.
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
267 25	Saragosse	... ..	... ..	277 50
	Obligat. des Villes			
526 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	527 ..
520 25	— 1865	... ..	... ..	521 ..
408 ..	— 1869	... ..	... ..	407 50
401 50	— 1871	... ..	... ..	402 ..
507 ..	— 1875	... ..	... ..	515 ..
513 ..	— 1876	... ..	... ..	513 ..
396 ..	Marseille	... ..	... ..	390 ..
102 50	Bordeaux	... ..	... ..	102 50
95 75	Lyon	... ..	... ..	95 25
106 50	Lille	... ..	... ..	106 50
... ..	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	... ..
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	... ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du vendredi 21 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	114 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	511 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	405 50
Lille 1887	... ..	379 ..
Armentières 1886	... ..	467 75
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	41 ..
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	106 25
Département du Nord	104 ..	104 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	... ..	570 ..
— » act. nouv.	... ..	1065 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	295 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	507 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1850 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3255 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	... ..	495 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ..	9225 ..
Anzin 100e de denier	... ..	2725 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	... ..	1330 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ..	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	1230 ..	1223 75
Carvin	... ..	910 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	150 ..
Courrières	... ..	28500 ..
Campagnac	... ..	275 ..
Douchy	... ..	2305 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... ..	225 ..
Dourges	... ..	5795 ..
Escarpelle (Nord)	... ..	3845 ..
Epinac	... ..	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	520 ..
Lens	... ..	20355 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ..	47 75
Liévin	... ..	4255 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	... ..	2380 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	14250 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ..	7 50
Vicoigne et Nœux	16550 ..	16525 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr) t. p	... ..	1290 50
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr) t. p	... ..	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p	... ..	511 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	387 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	... ..	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 Décembre 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 47 1/2	3 0/0	82 75 .|.
86 95 .|.	3 0/0 amortissable	87 .. |.
103 75 .|.	4 1/2 0/0 1883	103 75 .|.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Nouvel attentat à la dynamite à Paris

Paris, 21 décembre. — Un nouvel attentat par la dynamite vient d'avoir lieu.

Cette fois, c'est contre un commissariat de police qu'il a été dirigé.

Voici les faits :

La nuit dernière, vers une heure et demie du matin, les habitants de la rue de la Perle étaient réveillés en sursaut, par une formidable détonation.

C'était la devanture du commissariat de police de M. Monjeon, situé rue de la Perle, 9, qui venait de sauter.

Le brigadier des gardiens de la paix, Waupfel, qui faisait sa ronde, accourut au bruit produit par l'explosion.

Cet agent jeta un regard circulaire, la rue semblait vide, seul un individu caché dans le renfoncement de la maison d'en face, prit la fuite en voyant accourir les agents.

Pendant ce temps, on visitait la cave.

Dans le sous-sol placé en dessous du commissariat, on découvrit le restant d'un tube en cuivre de la dimension d'un étui à alcomètre et dans lequel on retrouva des traces de poudre ainsi que deux bondes en bois.

L'agitation à Haïti

Paris, 21 décembre. — M. Goblet a reçu, ce matin, M. Félix Faure, ainsi qu'une délégation de négociants du Havre, venus pour l'entretenir de la situation à Haïti ; M. Goblet s'en est référé à la déclaration qu'il a portée hier à la tribune, et a ajouté, qu'à l'issue de la séance, il avait été avisé, par une dépêche du commandant du *Bisson* que le blocus était effectif.

L'archevêque d'Alexandrie chez M. Goblet

Paris, 21 décembre. — M. Goblet a reçu, ce matin, l'archevêque d'Alexandrie.

L'anniversaire d'Oberdank

Rome, 21 décembre. — Hier soir, à dix heures, quelques membres du *Cercle de la Jeunesse*, auxquels se sont joints un grand nombre d'étudiants, ont célébré l'anniversaire d'Oberdank, dans la salle des *Vétérans*.

M. Bugliesi, étudiant, Hanova, Patano, Goska et Moneta, députés, ont pris sucessivement la parole.

A la sortie, les assistants, voulant faire une démenstration, ont déployé des drapeaux, mais les agents de police se sont opposés à la manifestation.

Les étudiants ont refusé de se disperser.

Plusieurs manifestants et des agents ont été bousculés et frappés.

Deux Trentins et un Florentin ont été arrêtés.

Fin de la grève de Fléchinelle

Arras, 21 décembre. — La grève de Fléchinelle est terminée.

Les deux cents ouvriers de la compagnie ont repris leur travail ce matin, sauf quelques meneurs qui ont été congédiés.

L'ordre n'a pas été troublé.

Encore un krach financier à Paris

Paris, 21 décembre. — MM. Gallimard, Schaal, Pelletier, directeurs de la *Banque mutuelle de Crédit*, et du journal la *Petite Finance*, sont en fuite.

La caisse est absolument vide ; le passif est encore ignoré.

Le cas de M. Riffart

Paris, 21 décembre. — M. Riffart, sous-préfet de Roanne, beau-frère de M. Bex, a été longuement interrogé hier.

Sa révocation est probable.

Il serait accusé d'avoir acheté en sous-main l'hôtel Bex pour le soustraire aux créanciers et d'avoir retiré de la charge trente mille francs de titres, le jour de la fuite de Bex.

Il serait également accusé de divers faux.

SENAT

Séance du jeudi 20 décembre

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte un projet de loi modifiant, au point de vue du service militaire des chemins de fer, la loi sur la constitution des cadres de l'armée active et de la territoriale.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Tirard, président de la commission des finances. — Je me propose d'examiner si les accusations dirigées contre la politique financière du gouvernement de la République, dans ces dernières années, sont fondées.

La République a fait de grandes dépenses, mais vous savez quelles lourdes charges lui a imposées la guerre de 1870.

Les accroissements de dépenses se justifient par les nécessités des budgets de la guerre et de la marine.

Les pensions civiles ont été augmentées parce que le gouvernement a dû mettre des fonctionnaires à la retraite, par anticipation, à cause de leur hostilité contre la République. (Exclamations à droite.)

L'augmentation la plus considérable est celle qui a trait à l'instruction publique.

Sur cette question nous ne sommes pas d'accord avec nos collègues de la droite ; je suis grand partisan de la liberté de conscience, mais je crois la respecter en renfermant l'instituteur dans le cercle de l'enseignement laïque.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

21 décembre 1888.

ROUBAIX-TOURCOING. — Le chiffre d'affaires se maintient assez élevé : on a encore traité aujourd'hui 75,000 kil., mais la faiblesse des cours subsiste toujours ; et les cours reculent presque chaque jour de deux centimes et demi ; nous excepterons toutefois le décembre qui remonte de 5 centimes.

Voici le détail des opérations :

Peignés n° 1 : 5,000 k. sur février à 5 fr. 30, 40,000 sur mai à 5 fr. 25 et 5,000 sur février à 5 fr. 25.

Peignés, n° 2 : 5.000 k. sur avril, à 5,10 ; 10.000 k. sur mai, à 5,10 et 10.000 k. sur juin, à 5,10.

ANVERS. — La cote présente peu de variations sur celle de la veille et les prix sont assez soutenus. Les cours des suints sont cependant en baisse de 3 fr. aujourd'hui.

On a enregistré :

Peignés allemands : 20.000 k. sur décembre, 30.000 k. sur janvier, 70.000 k. sur février, 10.000 k. sur mars, 10.000 k. sur avril, 25.000 k. sur mai, 20.000 k. sur avril, 5.000 k. sur août et 10.000 k. sur septembre.

Il ne s'est rien traité en peignés français.

LE HAVRE. — La fermeté subsiste sur le marché, mais les transactions sont nulles.

Cours des Halles de Roubaix du 20 décembre.
Légumes : oignons 6 à 10 fr. les 100 kil. ; navets, ... à .. le panier ; artichauts, ... à .... pièce ; poireaux, 0.40 les 12 bottes ; céleris, 0.10 à 0.50 la botte ; carottes, 1.20 les 12 bottes ; choux-fleurs, ... à .... la pièce ; choux verts, 0.60 la douzaine ; choux rouges, 0.06 à . la pièce ; haricots verts, ... à .... le k. ; fèves, ... à .... le panier ; pommes de terre, 11.50 à 16 fr. les 100 kil. ; choux raves, ... à .... la pièce ; salades, 0.60 à 1.20 la douzaine ; andives, ... à .. pièce ; id. romaines, .. pièce ; radis, ... la botte ; cornichons, ... à .... le cent ; tomates, ... le kil. par panier.
Fruits : poires, 0.10 à 0.15 le k. ; pommes, 0.15 à 0.20 le k. ; prunes, ... à .... le k. ; noix, ... à .... le cent ; melons, ... à .... pièce ; raisins, ... à .... le k. ; noisettes, ... le panier.
Beurre et œufs : beurre, 2.75 à 3.00 le kil. ; œufs frais, 4.40 à .... le quart ; œufs conservés, 2.00 à .... le quart.
Viandes : vaches, 1.00 à 2.40 le k. ; porcs, 1.70 à 2.40 le k. ; veau, 1.70 à 2.40 le k. ; moutons, 1.50 à 2.50 le kil.